

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 PP 108 Don de mobilier à l'Institut Médico-légal (IML) de la préfecture de Police pour une valeur estimée à dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros par l'Université de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel M. le préfet de Police soumet à son approbation les modalités de la convention de cession gratuite de biens meubles réformés entre l'Université de Paris et l'Institut Médico-Légal de la préfecture de Police ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à la cession gratuite de biens meubles réformés par l'Université de Paris, destinés à l'Institut Médico-Légal.

Article 2 : Monsieur le préfet de Police est autorisé à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO